

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS DE VENTE

Ces conditions générales s'appliquent de plein droit et sans restriction aux relations entre la Fondation pour le Théâtre du Jura et tout tiers. Elles concernent l'acquisition, l'utilisation et le remboursement éventuel des billets pour les spectacles présentés au Théâtre du Jura ou chez nos partenaires, ainsi que le traitement et l'utilisation des données personnelles des clients. Ces conditions générales peuvent faire l'objet de modifications sans préavis.

La confirmation de la réservation par le client et le règlement des places implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente.

La billetterie du Théâtre du Jura est gérée par la solution SecuTix 360° (www.SecuTix.com).

ABONNEMENTS

La vente des abonnements ainsi que leurs billets est ouverte **à partir du 8 juin 2021**. Le prix des abonnements et des billets qui y sont liés est indiqué en francs suisses (CHF), toutes taxes comprises. Ils peuvent être achetés :

- Sur www-theatre-du-jura.ch/billetterie.
- **Jusqu'à septembre 2021** (finalisation de la construction du Théâtre) à l'Office du Tourisme de Delémont : du mardi au vendredi de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h (*fermeture estivale du 12 au 25 juillet 2021*).
- **Dès septembre 2021** (dès finalisation de la construction du Théâtre du Jura) au guichet du Théâtre du Jura: du mardi au vendredi de 13h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.
- **Dès le 1^{er} octobre 2021** au guichet du Théâtre du Jura : du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 (*fermeture 25 décembre 2021 et 1er janvier 2022*).

À l'exception de la Tournée Générale, les abonnements sont personnels et ne sont pas transmissibles. La carte d'abonnement doit être présentée systématiquement à l'entrée de la salle avec le billet correspondant. Aucun rabais supplémentaire couplé avec une autre offre n'est possible.

L'abonnement et/ou adhésion donne droit à un seul billet par production au tarif réduit correspondant, dans la limite des places disponibles au moment de la réservation du billet. L'accès à chaque spectacle n'est donc garanti que dans la limite des places disponibles.

En cas d'impossibilité pour l'abonné d'assister au spectacle pour lequel il a réservé une place, il est fortement souhaitable que la billetterie du Théâtre du Jura en soit informée afin de pouvoir libérer la place inoccupée.

ACHAT DE BILLETS

La vente des billets à l'unité est ouverte **à partir du 17 août 2021**. Le prix des billets est indiqué en francs suisses (CHF), toutes taxes comprises. Ils peuvent être achetés :

- Sur www-theatre-du-jura.ch/billetterie.
- **Dès le 17 août 2021** (et jusqu'à la finalisation de la construction du Théâtre) à l'Office du Tourisme de Delémont : du mardi au vendredi de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.
- **Dès septembre 2021** (dès finalisation de la construction du Théâtre du Jura) au guichet du Théâtre du Jura: du mardi au vendredi de 13h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.
- **Dès le 1^{er} octobre 2021** au guichet du Théâtre du Jura : du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 (*fermeture 25 décembre 2021 et 1er janvier 2022*).
- **Dès le 17 août 2021** dans les différentes succursales de la BCJ.

MODALITÉS

Pour les abonnements, l'achat d'une adhésion (La demiv-portion) ou d'un abonnement (La Tournée générale, La St-Martin, La Curieuse, Le Régio ou Le Démon de Midi) est indispensable pour acquérir des places au tarif correspondant. Chaque achat d'abonnement nécessite la création d'un compte personnel sur la plateforme SecuTix. Le numéro d'abonné est activé pour l'achat de billets dès validation du paiement de l'abonnement.

Chaque achat de billet à l'unité nécessite la création d'un compte personnel sur la plateforme SecuTix.

Votre commande, une fois payée, est alors ferme et définitive. Vous pourrez imprimer vos billets en tout temps depuis votre compte personnel en ligne.

Pour bénéficier d'un tarif réduit, il est indispensable de présenter une pièce de légitimation valable ou un document justifiant l'accès au tarif réduit. En cas de non-présentation d'un justificatif valable, le spectateur devra s'acquitter de la différence avec le plein tarif.

Les billets ne sont ni repris ni remboursés. Ils peuvent pourtant être échangés pour une autre représentation avec des frais de CHF 5.-, ceci au plus tard 48 heures avant le début du spectacle.

Achats en ligne

Le système de billetterie du Théâtre du Jura (SecuTix) vous permet de choisir, d'acheter et d'imprimer vos places en temps réel.

Le paiement s'effectue par carte bancaire en francs suisses, par transaction sécurisée. Les modes de paiement sont Mastercard, Visa et Twint.

Achats au Guichet du Théâtre du Jura

Lors de l'achat d'un abonnement ou d'un billet au guichet du Théâtre du Jura, un compte personnel sera créé. Un email avec les données d'accès au compte personnel sur la plateforme SecuTix sera envoyé au client. Le compte personnel est ensuite accessible sur internet pour effectuer des achats en ligne.

Le paiement s'effectue en francs suisses par carte bancaire par transaction sécurisée (Visa, Mastercard, V Pay, Maestro, Postcard), par Twint ou par paiement en argent liquide.

Achats à la Banque Cantonale du Jura

La Banque Cantonale du Jura ne vend que des billets à l'unité. Les abonnements et les adhésions ainsi que les billets qui y sont liés ne peuvent être acquis que sur la plateforme en ligne ou au guichet du Théâtre du Jura.

Les détenteurs d'une carte de la Banque Cantonale du Jura bénéficient d'un rabais de 20% sur leur billet pour les spectacles organisés par le Théâtre du Jura.

Les données suivantes concernant l'acheteur seront récoltées par la succursale BCJ et transmises au Théâtre du Jura : Nom, Prénom, adresse email, numéro de téléphone, numéros de commande des billets achetés. Un compte personnel sera créé par le Théâtre du Jura sur la plateforme SecuTix. Un email avec les données d'accès au compte personnel sur la plateforme SecuTix sera envoyé par le Théâtre du Jura au client. Le compte personnel est ensuite accessible sur internet pour effectuer des achats en ligne. Ces données sont nécessaires au Théâtre du Jura afin de pouvoir informer le client en cas d'annulation ou report de spectacle ou pour tout motif important en lien avec le spectacle acheté. En dehors de cela, nous garantissons qu'aucune donnée personnelle ne sera partagée avec un tiers.

Le client peut demander à recevoir par email toute l'actualité : calendrier des événements, alertes de mise en vente, nouveautés, exclusivités. Il peut en tout temps se désinscrire sur la plateforme en ligne ou au guichet du Théâtre du Jura.

Les points de vente de la Banque Cantonale du Jura n'étant que des filières de vente, une fois les billets émis, tout changement souhaité à la commande réalisée est à faire au guichet du Théâtre du Jura aux conditions de celui-ci.

PROTECTION DES DONNÉES

Le Théâtre du Jura s'engage à traiter avec attention les données des acheteurs de billets et à respecter les dispositions sur la protection des données.

La plateforme de billetterie SecuTix est certifiée ISO 27001 et PCI DSS. SecuTix héberge sa solution billetterie SaaS sur Amazon Web Services (AWS) en Europe.

La durée de rétention des données est de 3 ans dès lors qu'un contact n'est plus actif envers le Théâtre.

VALIDITÉ DU BILLET

Chaque billet, qu'il soit sous forme électronique (e-ticket PDF), mobile ticket, ou papier, est doté d'un QR Code et donne accès à une seule personne au spectacle et à la date indiquée. Le billet est contrôlé à l'entrée de la salle et seule la première personne à présenter ce billet est admise à entrer. Toute autre copie de billet sera refusée.

TARIFS RÉDUITS

- **AVS / AI / Chômeurs**
- **Étudiants/Apprentis** (présenter une pièce justificative avec le billet à l'entrée de la salle).
- **Enfants** (- de 16 ans)
- **PMR** : Personnes à mobilité réduite (entrée gratuite pour l'accompagnant).
- **AG Culturel** : Les titulaires d'un AG culturel peuvent accéder gratuitement aux spectacles programmés. Les billets ne sont vendus qu'au guichet du Théâtre du Jura.
- **Carte Culture Caritas** : Offre des prix préférentiels à toutes les personnes au budget serré. (www.carteculture.ch). Les billets ne sont vendus qu'au guichet du Théâtre du Jura.
- **Tarif BCJ** : La Banque Cantonale du Jura vend uniquement des billets à l'unité dans ses succursales de Porrentruy, Delémont, Saignelégier et Moutier ainsi qu'à l'agence de Bassecourt. Une carte de la BCJ donne droit à un rabais de 20% à l'achat d'un billet de la saison à tarif plein (à l'exception de « Emmenez-moi »).

RETARDS

Les spectacles commencent à l'heure indiquée sur le billet. En cas de retard, les places achetées ne sont plus garanties.

ANNULATION – MODIFICATION – ÉCHANGE - RÉCLAMATIONS

Seule une annulation du spectacle donne droit à un remboursement. Si la date du spectacle peut être reportée, le billet ne sera pas remboursé et restera valable pour la date reportée.

Nous n'acceptons aucune annulation après paiement des places par le client.

En cas d'interruption d'une représentation après la première moitié du spectacle, les billets ne sont ni échangés ni remboursés.

L'acheteur doit au moment de la remise du billet, vérifier le nom, la date et l'heure du spectacle ainsi que le prix y figurant. Aucune réclamation ne sera admise par la suite.

Le Théâtre du Jura se réserve le droit d'annuler toute représentation qui ne pourrait avoir lieu si des cas fortuits ou des cas de force majeure nous y contraignaient tels qu'intempéries, grèves, incendie, dégât d'eau, maladie d'un interprète, etc. Dans une telle hypothèse, Le Théâtre du Jura s'efforcera de proposer une date de représentation alternative.

En cas d'annulation pour cause de pandémie, veuillez vous référer aux informations Coronavirus.

MOBILITÉ RÉDUITE

L'accès à la Grande salle du Théâtre (entrée par l'étage supérieur) est adapté aux personnes à mobilité réduite.

DOMMAGES – LITIGES

Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages, quelle qu'en soit la nature qui seraient susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les spectateurs. Les spectateurs sont responsables de tout dommage direct ou indirect qu'ils pourraient causer à l'occasion de leur présence.

INTERDICTION D'ENREGISTREMENT

Il est interdit de photographier, filmer ou enregistrer le spectacle. Les téléphones portables doivent être éteints pendant la représentation.

CORONAVIRUS

Il convient de prendre en considération la possibilité que certains spectacles ne puissent avoir lieu.

Afin que vous puissiez prendre vos abonnements en toute tranquillité, jusqu'à la fin de la pandémie, le Théâtre du Jura acceptera exceptionnellement et sans frais l'échange de billets avec un autre spectacle, en cas d'annulation pour cause COVID.

Selon le type d'abonnement, une mise à disposition sur son compte personnel d'un crédit au prorata du nombre de représentations annulées sera effectuée.

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, la direction de Théâtre du Jura se réserve le droit de modifier les conditions d'accès aux représentations. Les personnes désirant se faire rembourser leur billet suite à ses possibles modifications le peuvent jusqu'à l'heure et le jour du spectacle.

Fondation pour le Théâtre du Jura,
Delémont, le 16 août 2021

Contact

Théâtre du Jura
Route de Bâle 10
2800 Delémont
billetterie@theatre-du-jura.ch
032/566.55.55